



CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

POLITIQUE D'ENGAGEMENT

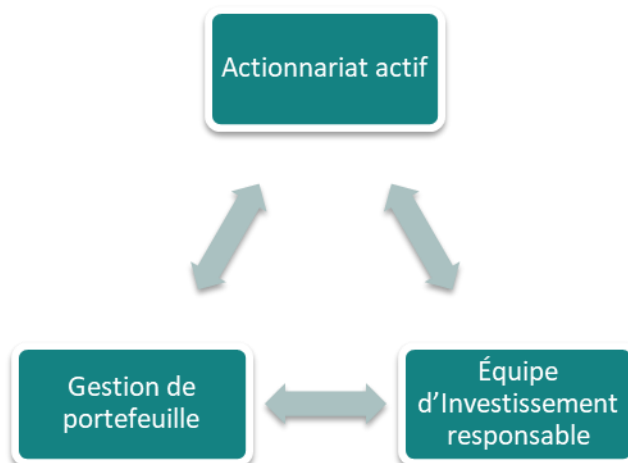
NOVEMBRE 2022

NOTRE APPROCHE DE L'INTEGRATION DE L'ENGAGEMENT ESG ET DE L'ACTIONNARIAT ACTIF DANS LA GESTION DE NOS INVESTISSEMENTS

L'actionnariat actif correspond à l'exercice de nos droits (en tant qu'actionnaire) ou de notre influence (en tant que porteur d'obligations) au titre des positions détenues dans nos portefeuilles, et ce afin d'avoir un impact sur les activités ou le comportement des entreprises ou émetteurs dans lesquels nous investissons. En tant qu'investisseur responsable et actif, gérant des portefeuilles selon des convictions profondes, Carmignac considère l'actionnariat actif comme partie intégrante de sa stratégie globale et comme le socle de notre approche de l'investissement responsable.

Nous croyons résolument dans les vertus d'une approche de gestion s'en remettant à différentes parties prenantes. En tant qu'actionnaire actif, nous menons des initiatives d'engagement avec les représentants des entreprises, y compris leurs dirigeants et membres de leurs conseils d'administration, mais nous dialoguons également avec des experts sectoriels et d'autres interlocuteurs clés. Comme décrit ci-dessous, nous procédons à des recherches intensives pour chaque action d'engagement que nous menons à bien, en nous concentrant sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) les plus significatifs pour créer de la performance à long terme dans l'entreprise. L'engagement ne se limite pas à un dialogue individuel, et couvre d'autres méthodes, à l'instar de la collaboration avec d'autres actionnaires et d'autres outils d'escalade. Dans le cadre de son activité d'engagement, Carmignac œuvre à exercer la totalité de ses droits de vote, en visant un taux de participation de 100 % au titre de ses positions en actions et en obligations.

L'engagement auprès des entreprises est réalisé par trois groupes au sein de l'équipe d'investissement : les analystes sectoriels, les gérants de portefeuille (GP) et les analystes ESG de l'équipe Investissement responsable (IR).



Chacun se spécialise dans le pilier E, S ou G. L'analyste en gouvernance coordonne la stratégie d'engagement, en mobilisant d'autres analystes selon leur domaine d'expertise en appui des analystes sectoriels et des gérants de portefeuille. Cette organisation permet de décider conjointement des motifs de l'engagement/dialogue, de son objectif et de ses résultats potentiels.

La surveillance de la Politique d'engagement/dialogue en tant qu'actionnaire et de la stratégie d'engagement/dialogue est opérée au plus haut niveau de notre société par le Directeur des investisseurs Édouard Carmignac, ainsi que par Maxime Carmignac, Directrice générale en charge de l'Investissement responsable. Au niveau opérationnel, une division de Gouvernance ESG passe en revue et approuve les décisions importantes relatives aux procédures et politiques ESG, y compris en matière d'engagement. Cette division est présidée par Maxime Carmignac et regroupe le Responsable du Stewardship, les responsables senior des équipes de gestion de portefeuille, le Responsable mondial de la Conformité et le Directeur des opérations. Elle se réunit au minimum une fois par an, et plus ponctuellement si des décisions sont nécessaires.

SUIVI DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS

La recherche fondamentale indépendante est le sceau de l'approche d'investissement de Carmignac. L'analyse des investissements est réalisée par les GP, les analystes sectoriels et les analystes ESG. Carmignac estime que cette analyse relève de son devoir fiduciaire et qu'il s'agit du moyen le plus direct et le plus efficace pour comprendre les risques systémiques tout en observant ses responsabilités en matière de bonne gestion (stewardship).

La compréhension de la qualité des équipes dirigeantes des entreprises, de leurs moteurs de croissance et des tendances potentielles les concernant, comme la disruption et la technologie, fait partie de la thèse d'investissement. Nous évitons les entreprises qui cherchent à distribuer des dividendes de manière irresponsable et sans croissance à long terme ni vision générale englobant l'ensemble des parties prenantes. Les décisions relatives aux investissements de capital, aux rendements pour les actionnaires, aux acquisitions et aux cessions, ainsi qu'à la structure du capital (notamment structure de l'emprunt par terme, accès aux fonds de roulement et rendements des flux de trésorerie disponible) font également l'objet d'une surveillance étroite.

Une analyse d'investissement rigoureuse est effectuée sur la base des sources suivantes :

- Déclarations publiques des entreprises dans lesquelles nous investissons, informations financières les concernant sur des plateformes comme Bloomberg et FactSet, rapports annuels et états financiers, informations relatives à leurs assemblées générales annuelles, journées investisseurs et roadshows.

- Un dialogue avec des représentants des entreprises, y compris leurs dirigeants et toutes les autres parties prenantes pertinentes (comme les fournisseurs, les clients, les concurrents et les employés) est généralement conduit de manière individuelle, souvent afin d'acquérir une compréhension précise et sur-mesure du profil financier et ESG de l'entreprise, ainsi que de ses pratiques commerciales.
- Des informations provenant de recherches indépendantes et sell-side, de salons commerciaux et de conférences professionnelles peuvent également être intégrées, afin de parfaire notre connaissance des activités et de la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons, ainsi que du secteur dans lequel elles évoluent.
- Institutional Shareholder Services (ISS), notre prestataire de services de vote par procuration, fournit également des recherches en lien avec les résolutions et les décisions de vote à prendre dans le cadre des assemblées générales.

Il est indispensable de combiner l'analyse financière, celle de la performance opérationnelle, l'analyse ESG et la perspective des parties prenantes pour assurer le contrôle nécessaire à la confirmation des raisons d'investir.

La recherche sur les entreprises, qui couvre les raisons d'investir, l'évaluation avant et après la publication des résultats financiers trimestriels, des entretiens personnels et des échanges d'e-mails et de courriers avec les représentants des entreprises, leurs dirigeants ou leurs administrateurs, est ensuite compilée dans le système de Front Office Verity (anciennement MacKey RMS). Dans ce système, notre plateforme ESG interne, START¹ (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory), a été mise au point dans le but de rassembler la recherche ESG, les notations ESG internes, les données sur les émissions de carbone, les informations sur les impacts, le suivi des controverses et les notations ESG externes. Quatre sources de données extrafinancières sont intégrées dans l'interface de START (TR Refinitiv, S&P Trucost, ISS Ethix et MSCI ESG), ce qui permet de couvrir un très large périmètre avec les données ESG relatives à près de 8 000 entreprises mondiales. Les évaluations et les risques ESG sont intégrés aux décisions d'investissement relatives à toutes les classes d'actifs. La responsabilité ultime de l'analyse ESG revient aux GP et aux analystes, mais c'est l'équipe IR qui assure la prise en charge de tous les processus liés à l'ESG, notamment la recherche ESG thématique et par entreprise, la conformité avec les exigences réglementaires et la publication de rapports transparents dans les délais requis. Cette organisation favorise un suivi étroit de la performance ESG des entreprises, ainsi que des controverses qui les entourent.

Pour de plus amples informations concernant notre philosophie d'investissement responsable et notre système interne de notation ESG, veuillez vous reporter à notre [Politique d'intégration ESG](#)² et à notre [page Internet sur l'Investissement responsable](#)³.

¹ Le système ESG interne START combine et rassemble les indicateurs ESG de fournisseurs de données à la pointe du marché. En l'absence de standardisation des indicateurs ESG, qui ne sont par ailleurs pas tous publiés par les entreprises cotées en Bourse, il n'est pas possible de prendre en considération tous les indicateurs.

² https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_INT_en.pdf

³ https://www.carmignac.com/en_US/responsible-investment/in-practice-4744

NOTRE ENGAGEMENT/DIALOGUE AUPRÈS DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS

POURQUOI NOUS ENGAGER ET DIALOGUER ?

Nous dialoguons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour les trois raisons suivantes :

1. Premièrement, dans la mesure où les données ESG fournies dans les rapports des entreprises ou par les agences externes sont généralement rétrospectives, et rarement mises à jour dans un délai opportun, un investisseur responsable ne doit en aucun cas se fier uniquement à ces informations. C'est pourquoi nos activités de dialogue/engagement peuvent nous aider à mieux comprendre la trajectoire future des entreprises, y compris la manière dont elles gèrent leurs risques ESG.
2. Deuxièmement, de plus en plus de recherches universitaires ⁴ prouvent qu'une action d'engagement/dialogue efficace en matière d'ESG permet d'améliorer la performance financière. Nous avons donc la conviction que nos initiatives d'engagement ciblées vont créer de la valeur sur le long terme pour nos clients, pour la société au sens large et pour l'environnement.
3. Enfin, nous considérons que notre devoir fiduciaire couvre à la fois le rendement financier et la création de valeur pour la société et pour l'environnement.

Afin que nos investissements soient les vecteurs d'un impact positif, nous utilisons nos ressources en matière d'engagement comme un outil d'actionnariat actif, afin d'aider les entreprises dans lesquelles nous investissons à identifier les moteurs ESG importants pour améliorer leur profil ESG.

En ce qui concerne nos positions en obligations, sans minimiser nos efforts de dialogue et d'engagement auprès des émetteurs de dette, l'ampleur et l'efficacité de ces initiatives peuvent être beaucoup plus limitées si nous ne détenons pas d'actions de l'entreprise concernée, car nous disposons ainsi d'un levier d'influence plus faible. Par ailleurs, bien que nous entretenions un dialogue avec des émetteurs non privés, comme des États souverains, ceux-ci sont potentiellement plus difficiles à influencer que des entreprises. Dans ce contexte, Carmignac entend continuer d'œuvrer à trouver les meilleurs moyens de mener à bien des initiatives d'engagement ESG pour maximiser son impact et l'usage de ses ressources, y compris en s'associant avec d'autres investisseurs et en collaborant avec des parties prenantes importantes.

⁴ Par exemple : <https://www.unpri.org/download?ac=4637>

CINQ TYPES D'ENGAGEMENT ET LEURS PROCESSUS ASSOCIES

Depuis janvier 2021, Carmignac s'engage à aligner sa stratégie de dialogue sur les cinq types d'engagement suivants :

1. Engagement lié à un risque ESG

- Notre cadre interne de recherche et de notation START combine des données ESG brutes fournies par les entreprises, afin que l'analyste puisse identifier systématiquement les risques et mauvaises notations relatives aux piliers E, S ou G. Une notation inférieure à la moyenne (donc D ou E) au pilier E, S ou G constituerait par conséquent un point de départ approprié pour une action d'engagement.
- Un dialogue sera initié avec l'entreprise sur les questions qui ont contribué à cette (ou ces) notation(s) défailante(e), avec pour objectif de comprendre les risques ESG spécifiques et de dicter des améliorations sensibles au niveau du profil ESG de l'entreprise concernée.

2. Engagement thématique

- Il s'agit d'une approche proactive, centrée sur des thèmes de durabilité matériels susceptibles d'avoir le plus grand potentiel de création de valeur pour les actionnaires, en tenant compte des opinions et des préoccupations de nos clients. Nous subdivisons les trois piliers ESG en une sélection des thèmes, selon les plus pertinents pour le secteur d'activité de l'entreprise. La pertinence, ou matérialité, de l'enjeu E, S ou G, est déterminée par les membres de notre équipe d'investissement à partir de leur connaissance approfondie du secteur et de l'entreprise. Un engagement thématique peut durer jusqu'à trois ans.

3. Engagement d'impact

- Nous cherchons à comprendre et à travailler avec les entreprises sur la trajectoire de leur modèle économique, afin d'identifier leurs intentions, c'est-à-dire comment celles-ci prévoient de créer de la valeur supplémentaire et comment seront mesurés leurs résultats pour créer une plus-value sociétale et environnementale.
- Le cas échéant, nos thèmes d'engagement d'impact sont alignés sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Une action d'engagement d'impact peut durer jusqu'à cinq ans.

4. Engagement relatif à des comportements controversés

- Il s'agit d'une action d'engagement renforcée, centrée sur des entreprises en situation d'infraction grave et structurelle de principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC)⁵ et/ou de Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales⁶.
- L'engagement relatif à des comportements controversés vise à mettre un terme à l'infraction, par l'entreprise, des principes de l'UNGC et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des

⁵ <https://www.unglobalcompact.org/>

⁶ <https://www.oecd.org/corporate/mne/>

entreprises multinationales, et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés permettant d'empêcher qu'une telle infraction se reproduise.

- Si l'action d'engagement ne porte pas ses fruits, l'exclusion de l'entreprise est envisagée. Le choix des entreprises qui feront l'objet d'une action d'engagement renforcé est effectué trimestriellement, en fonction des besoins de suivi. Le sujet de l'engagement peut varier selon différentes expositions d'investissement. Par exemple, les engagements menés à bien pour des portefeuilles de crédit se focaliseront certainement davantage sur les risques ESG baissiers, tandis que les mêmes initiatives de la part des portefeuilles d'actions ont plus de chances de se concentrer à la fois sur les risques et les opportunités ESG, ainsi que sur les droits des actionnaires minoritaires. La durée maximale d'un engagement avec une entreprise dans ce programme est de trois ans.

5. **Engagement relatif à des décisions de vote par procuration**

- Il s'agit des audioconférences ou des rencontres en personne qui ont lieu avant et/ou après une assemblée générale d'actionnaires ou de porteurs d'obligations. L'objet de ces initiatives est de récolter des informations et d'évoquer des décisions de vote avec l'entreprise. Même si de nombreuses décisions de vote sont prises sur la base de recherches internes et externes, sans qu'il soit besoin de dialoguer avec les dirigeants, il arrive parfois qu'il soit important d'interagir avec les représentants de l'entreprise, notamment les relations investisseurs et le conseil d'administration, pour obtenir une compréhension plus détaillée des facteurs sous-jacents aux questions abordées par les votes. Ces conversations peuvent aider à clarifier des points comme des candidatures au conseil d'administration, les politiques de rémunération, l'efficacité du conseil d'administration et la réaction de l'entreprise par rapport à certaines résolutions d'actionnaires spécifiques liées à l'ESG.
- Les entreprises qui feront l'objet d'un engagement relatif au vote sont en principe identifiées sur la base de l'exposition financière, de la gravité de la question abordée et de la complexité de la question soumise au vote.

DEFINITION DE NOTRE STRATEGIE D'ENGAGEMENT

Le cadre de notre stratégie d'engagement s'articule autour de notre stratégie générale, visant à être un actionnaire actif dans toutes les classes d'actifs et adopter une approche proactive de l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons, en les incitant à poursuivre des objectifs ESG ambitieux, en phase avec les intérêts à long terme de nos investisseurs.

Notre engagement/dialogue auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons fait l'objet d'une revue trimestrielle et couvre trois sujets principaux qui sont au cœur de l'approche de l'ESG chez Carmignac, baptisée CEL :

- **Changement climatique** : Chaque entreprise doit, selon nous, jouer un rôle dans l'atténuation du changement climatique. Lorsque cela est pertinent, nous nous engageons auprès des entreprises de nos portefeuilles afin d'obtenir de la transparence quant à leurs niveaux d'émissions et d'encourager une transition vers des politiques respectueuses de l'environnement.

- **Emancipation (Empowerment) :** Nous considérons que les employés représentent l'actif le plus précieux de toute entreprise, lorsqu'une attention appropriée leur est accordée. Quand la question revêt une importance matérielle, nous demandons aux entreprises d'investir afin de chercher à gérer efficacement leur capital humain et d'obtenir d'implication et la satisfaction de leurs employés.
- **Leadership :** Nous croyons en la valeur à long terme générée par les entreprises capables d'innover, afin de procurer constamment les meilleures solutions à leurs clients. Lorsque nous pouvons influencer les entreprises, nous essayons de les faire adopter une vision de plus long terme en mettant à profit notre propre héritage d'entreprise familiale et entrepreneuriale.

Notre stratégie d'engagement est construite de manière à tenir compte des cinq types d'engagement et des trois thèmes CEL décrits ci-dessus. Pour votre information, nous avons représenté ci-dessous les principaux axes de notre stratégie d'engagement, articulés autour d'une approche proactive et réactive des actions de dialogue/engagement. Veuillez noter que nous concentrons nos ressources autour d'une liste d'entreprises et de sujets prioritaires, déterminée en interne en concertation avec notre Directeur du Stewardship, notre Directrice générale en charge de l'Investissement responsable, Maxime Carmignac, et l'équipe d'investissement.

Engagements proactifs:

La stratégie d'engagement de Carmignac vise à faire preuve de proactivité en augmentant le nombre d'actions d'engagement thématique au travers d'une combinaison d'approches:

- **Approche ascendante :** en collaboration avec les GP des fonds, les membres de l'équipe Investissement Responsable analysent les entreprises qui font l'objet de nos plus importantes positions (y compris en portant une attention particulière aux fonds thématiques relevant de l'Article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR)) et initient un dialogue/engagement avec ces entreprises, en phase avec nos priorités CEL.
- **Approche descendante :** en collaboration avec les analystes d'investissement, les membres de notre équipe Investissement Responsable initient un dialogue/engagement sur les thèmes ESG clés qui représentent des risques matériels pour nos principaux investissements du point de vue des thèmes CEL.

Engagements réactifs:

Les engagements réactifs demeurent une nécessité et servent de compléments à notre approche proactive de l'engagement/dialogue. En articulation avec les différents types d'engagements identifiés dans le présent document, l'approche réactive concerne les dialogues en lien avec:

- les notations ESG
- les controverses
- l'impact
- le vote par procuration

Bien que notre stratégie soit construite afin de veiller à nous engager au titre de nos investissements dans toutes les classes d'actifs, les engagements réactifs se révèlent généralement plus appropriés que les engagements proactifs pour ce qui concerne les positions en obligations d'entreprises.

Cela tient, selon nous, à des priorités différentes pour les investissements obligataires, qui ciblent la préservation du capital et la gestion des risques baissiers.

COMMENT NOUS MENONS A BIEN NOS ACTIONS D'ENGAGEMENT

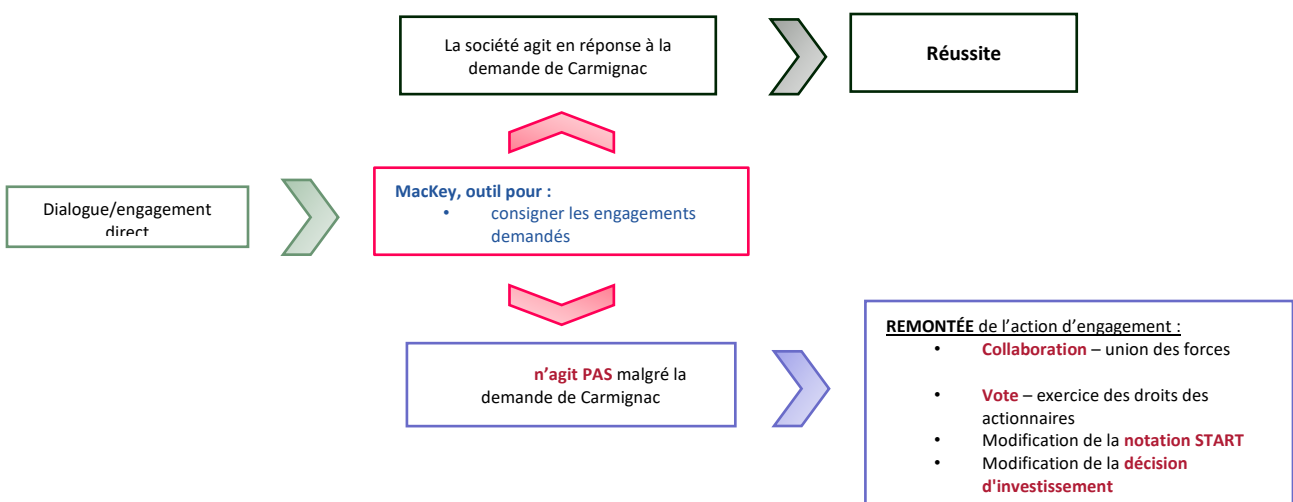
Le dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons s'effectue par le biais de rencontres en personne, d'appels téléphoniques, de courriers ou d'e-mails, soit directement soit dans le cadre d'actions collaboratives. La nature et la fréquence de ce dialogue dépendent de la localisation géographique de l'entreprise, de l'étape dans l'action d'engagement, de la gravité de la question abordée et de la bonne volonté de l'entreprise elle-même. S'y ajoutent des réunions organisées par des intermédiaires, comme les courtiers. La plupart des dialogues ont lieu avec le conseil d'administration, le secrétaire général, des spécialistes du sujet abordé ou les relations investisseurs.

Ponctuellement, le dialogue implique aussi des membres de la direction exécutive, mais uniquement lorsque nous considérons que la question nécessite leur intervention et leur temps. Le dialogue est enregistré dans notre Modèle d'Engagement, consultable dans notre système de Front Office START, afin de faciliter sa gestion et son suivi.

ESCALADE DE L'ENGAGEMENT

Chaque entreprise identifiée aux fins d'une action d'engagement se voit attribuer un seuil d'objectifs ambitieux, mais réalistes, dont il est attendu qu'ils soient atteints à la fin de la durée de l'engagement. Ces objectifs, de même que les résultats, sont documentés dans notre système interne de Front Office, Verity (anciennement MacKey RMS), accessible par l'équipe IR et les équipes d'investissement.

Si le résultat escompté est atteint, nous clôturons le dossier d'engagement. Trois niveaux d'avancée nous permettent d'évaluer les résultats d'un engagement : positif, neutre et négatif. Avec le temps, l'intensité de l'action d'engagement est augmentée selon la nature des enjeux que rencontre chaque entreprise et l'attitude du conseil d'administration par rapport à nos interventions. En principe, notre activité d'engagement s'intensifie dès lors que nous estimons que celle-ci créera un accroissement ou empêchera/limitera une baisse de la valeur d'une entreprise sur le long terme.



L'ACTIONNARIAT ACTIF AU TRAVERS DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En tant que porteur d'actions et d'obligations, l'exercice d'un actionnariat actif au travers du vote par procuration est un aspect essentiel de notre engagement auprès des entreprises et de notre implication pour l'actionnariat actif. C'est une responsabilité que nous prenons très au sérieux, comme en témoigne notre objectif ambitieux de 100 % de participation à tous les votes exprimés pour le compte de nos clients lors des assemblées générales d'actionnaires et de porteurs d'obligations.

Le vote par procuration constitue un volet important dans la stratégie de bonne gouvernance (« stewardship ») de Carmignac, car il s'agit d'un outil essentiel à disposition pour influencer les pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons. Notre approche active et fondée sur des convictions ne nous empêche pas de voter contre les dirigeants d'une entreprise dès lors que nous considérons que cela est justifié. Nous faisons usage de nos droits de vote en considérant qu'il s'agit d'une occasion d'inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons à s'aligner avec des meilleures pratiques ESG qui sont dans l'intérêt à long terme de l'émetteur, de ses parties prenantes et, en définitive, de nos clients.

Carmignac peut exprimer un vote contre les dirigeants d'une entreprise quand:

- l'entreprise émettrice n'est pas en phase avec nos attentes en termes de meilleures pratiques ESG, définies dans notre politique de vote ; ou
- Conformément au processus d'escalade décrit ci-dessus, nous souhaitons exercer une pression supplémentaire sur l'entreprise en complément d'un dialogue/engagement, ou parce qu'un dialogue ne porte pas ses fruits.

Pour davantage d'informations concernant notre approche du vote, y compris nos processus, veuillez consulter notre [Politique de vote](#)⁷ accessible sur notre site Internet.

ENGAGEMENT COLLABORATIF AVEC D'AUTRES ACTIONNAIRES



Carmignac estime que l'engagement, direct ou collaboratif, est une source de valeur, et c'est la combinaison de ces deux approches qui permet d'exercer la bonne gouvernance la plus efficace et la plus impactante. Carmignac peut être amené à collaborer avec d'autres actionnaires et porteurs d'obligations dès lors que cela peut être bénéfique à l'initiative d'engagement qui vise à influencer les pratiques et la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Nous sommes ouverts à la collaboration lorsque nos intérêts sont en correspondance et que les objectifs reposent sur des sujets matériels. Toute collaboration a lieu dans le respect des lois applicables en matière de concurrence, de conflits d'intérêts et de concertation.

⁷ https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP_INT_en.pdf

NOS AFFILIATIONS

Affiliation/ Logo	Objectif	Rôle de Carmignac	Site Internet
Affiliations spécifiquement liées à l'ESG			
Climate Action 100+ (CA 100+) 	Initiative d'investisseurs visant à faire en sorte que les plus grosses entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires relatives au changement climatique.	Signataire et collaborateur.	https://www.climateaction100.org/
Tobacco Free Portfolios 	Cette initiative poursuit la mission d'informer, prioriser et faire progresser l'investissement sans tabac.	Défenseur.	https://tobaccofreeportfolios.org/
ShareAction Decarbonisation Initiative 	Vise à rassembler des investisseurs afin d'accélérer l'action des entreprises contre le changement climatique dans les principaux secteurs concernés.	Membre.	https://shareaction.org/investor-initiatives/investor-decarbonisation-initiative
Affiliation/ Logo			
Affiliations spécifiquement liées à l'ESG			
Workforce Disclosure Initiative 	Initiative visant à renforcer la transparence et la responsabilité des entreprises sur les questions liées à la main d'œuvre en fournissant aux investisseurs et aux entreprises des données comparables exhaustives et en favorisant l'offre d'emplois décents à l'échelle mondiale.	Investisseur signataire.	https://shareaction.org/investor-initiatives/workforce-disclosure-initiative
Institutional Investor Group on Climate Change 	Vise à soutenir la communauté d'investissement et à lui donner les moyens de faciliter des avancées réelles et significatives dans la transition vers un futur résilient et neutre en carbone d'ici 2030.	Membre.	https://www.iigcc.org/
Cadres ESG			
PRI 	Les PRI sont une initiative promue par les Nations unies, mais n'en font pas partie. Leur mission est d'encourager les investisseurs à faire un usage responsable de leur capital afin d'accroître les rendements et de mieux gérer les risques. Les PRI participent également à des dialogues avec les responsables politiques mondiaux, mais sans lien avec un gouvernement spécifique.	Signataire.	https://www.unpri.org/
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) 	Le Conseil de Stabilité financière a créé le TCFD afin d'œuvrer à renforcer et améliorer le reporting d'informations financières liées au climat.	Défenseur.	https://www.fsb-tcfid.org/
Affiliations liées à la gestion d'actifs			
European Fund and Asset Management Association (EFAMA) 	Association professionnelle représentative de l'industrie européenne de la gestion d'actifs.	Membre.	https://www.efama.org/
The Investment Association (IA) 	Représente les sociétés britanniques de gestion d'investissements.	Membre.	https://www.theia.org/

Association Française de la Gestion Financière (AFG) 	Représente l'industrie de la gestion d'actifs en France.	Membre.	https://www.afg.asso.fr/
Association of the Luxembourg Fund Industry (alfi) 	Représente la communauté de la gestion d'actifs et des fonds d'investissement au Luxembourg.	Membre.	https://www.alfi.lu/

COMMUNICATION AVEC D'AUTRES PARTIES PRENANTES

Nos activités de stewardship peuvent inclure des discussions avec des parties prenantes pertinentes des entreprises dans lesquelles nous investissons, comme des organes professionnels, des responsables politiques, des régulateurs, des groupes de clients, des groupes d'employés et des organisations de la société civile. Toutes nos activités se fondent sur nos convictions envers les vertus de la transparence : nos rapports accessibles au public peuvent également se révéler utiles pour des parties prenantes.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Carmignac dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts qui régit toute son activité. Celle-ci a pour but de garantir que les intérêts des investisseurs restent toujours prioritaires. Une synthèse de cette politique est reproduite ci-dessous, mais le document public est accessible sur notre [site Internet](#)⁸.

IDENTIFICATION DES CONFLITS D'INTERETS

L'identification des conflits nécessite une prise en compte attentive et continue, ainsi qu'une analyse au regard des différents produits, interlocuteurs et parties. Ces interactions ne sont pas statiques, et toute évolution importante au sein des activités de Carmignac est susceptible de donner lieu à de nouveaux conflits d'intérêts.

Notre fonction Conformité a mis en place un cadre de conformité robuste qui supervise l'identification, la gestion et la tenue à jour de la politique, à la fois quant aux conflits avérés ou suspectés, aspect essentiel à nos activités de gestion de fonds. Cette politique est révisée périodiquement en concertation avec les métiers, afin de vérifier qu'elle reflète avec adéquation les types de conflits susceptibles de se produire dans le cadre des services prodigués par Carmignac.

⁸ https://www.carmignac.com/en_US/article-page/regulatory-information-1788

EXEMPLES DE SITUATIONS DONNANT OU POUVANT DONNER LIEU A DES CONFLITS

- Entreprises détenues par des employés de la société de gestion à titre personnel ou dans le cadre de leurs activités professionnelles ;
- Méthode de rémunération des employés au regard de la distribution de produits financiers ;
- Dons ou avantages susceptibles d'être attribués aux employés de la société de gestion au regard de leur activité professionnelle.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIERE DE TRANSPARENCE

Carmignac est résolument engagé en faveur de la transparence de ses activités de bonne gouvernance (stewardship). Conformément aux exigences de la Directive de l'Union européenne relative aux droits des actionnaires (SRD II), Carmignac fournit à ses investisseurs et au public l'accès aux informations suivantes sur son site Internet:

- Un [Report de Stewardship](#)⁹ annuel, contenant une explication sur la manière dont Carmignac met en œuvre sa Politique d'engagement/dialogue en tant qu'actionnaire. Ce rapport contient des informations sur nos engagements individuels et menés conjointement avec d'autres investisseurs, des statistiques sur les engagements et des études de cas, afin d'illustrer notre approche. Il comporte également des précisions importantes au sujet de l'escalade des engagements de Carmignac, notamment au moyen de l'exercice des droits de vote.
- Deux rapports annuels de transparence en matière de vote¹⁰ au titre de tous les votes exprimés pour nos fonds enregistrés au sein de nos deux entités juridiques : [Carmignac Gestion](#) et [Carmignac Gestion Luxembourg](#). Ces deux rapports distincts contiennent des détails sur les assemblées générales d'actionnaires auxquelles ont participé nos deux entités juridiques, ainsi que les instructions de vote exprimées pour chaque résolution proposée.
- Notre reporting annuel des Principes pour l'investissement responsable soutenu par les Nations unies¹¹
- Une [newsletter](#)¹² périodique, reprenant les principales statistiques d'engagement/dialogue, celles des votes, et des études de cas.

Au niveau des fonds:

- Pour tous les fonds disposant du Label ISR français, Carmignac publie les registres de vote annuels par fonds, ainsi que le nombre d'actions d'engagement/dialogues menés à bien auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons pour les fonds en question. Veuillez-vous reporter aux pages individuelles des fonds pour plus d'informations¹³.

⁹ https://www.carmignac.com/en_US/responsible-investment/template-hub-policies-reports-4528

¹⁰ https://carmidoc.carmignac.com/SRIVPRCG_INT_en.pdf; https://carmidoc.carmignac.com/SRIVPRCL_INT_en.pdf

¹¹ Notre tout dernier rapport disponible est accessible librement sur le site Internet des PRI : <https://www.unpri.org/signatories/reporting-and-assessment/public-signatory-reports>

¹² https://carmidoc.carmignac.com/SRIQVER_INT_en.pdf

¹³ https://www.carmignac.com/en_US/our-funds

DISCLAIMER

DOCUMENT PROMOTIONNEL. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans l'autorisation préalable de la société de gestion. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ni un conseil d'investissement. L'accès aux fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou certains pays. Les fonds ne sont pas enregistrés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie, ni au Japon. Les Fonds sont immatriculés à Singapour sous la forme de fonds de placement de droit étranger (réservés aux clients professionnels). Les fonds ne font l'objet d'aucune immatriculation en vertu du US Securities Act de 1933. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, DICI/KIID, et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur demande auprès de la société de gestion. Le DICI/KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. • Suisse : Les prospectus, les DICI et les rapports annuels respectifs des fonds sont disponibles sur www.carmignac.com, ou auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. • Royaume-Uni : Les prospectus, les DICI et les rapports annuels respectifs des fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com, ou sur demande auprès de la Société de gestion, ou pour les fonds français, dans les locaux de l'agent des facilités de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, opérant par le biais de sa succursale à Londres : 55 Moorgate, Londres EC2R. Ce document est préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg et est diffusé au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (immatriculé en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, agrément CSSF du 10/06/2013).

CARMIGNAC GESTION - 24, place Vendôme - F-75001 Paris - Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF - Société anonyme au capital de 15 000 000 d'euros - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél. : (+352) 46 70 60 1 Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549